

Le Conseil fédéral mise sur la transparence

BILATÉRALES III Ignazio Cassis a présenté dans un rapport intermédiaire les résultats de la phase de consultation du paquet d'accords avec l'Union européenne. Le bilan est jugé très positif même si plusieurs ajustements doivent encore être apportés

FRÉDÉRIC KOLLER

Le Conseil fédéral tire un bilan positif de la phase de consultation du paquet d'accords avec l'Union européenne (UE). En conférence de presse, Ignazio Cassis, accompagné de neuf hauts fonctionnaires chargés du dossier, a présenté une synthèse des résultats et des modifications à amener avant son message au parlement prévu pour le printemps prochain. «76% des commentaires sont positifs, a expliqué le conseiller fédéral. Il y a une claire majorité de soutien, mais il y a plusieurs demandes d'ajustement pour les mesures internes d'accompagnement». Il y a donc encore du travail, y compris sur le plan législatif.

Protection des salaires et électricité

S'en tenant essentiellement aux aspects techniques de ces accords, Ignazio Cassis a tout de même pris un peu de hauteur en rappelant l'enjeu de l'exercice: «La politique est aussi une affaire de géographie. Et la géographie nous oblige. Notre santé économique, notre sécurité et notre prospérité dépendent de

nos voisins. L'UE est notre principal partenaire, et de loin. Pour chaque pièce de 2 francs en poche, 50 centimes viennent de l'UE. Les Etats-Unis ou la Chine ne sont pas non plus anodins. Mais ils représentent un cinquième et un dixième de nos échanges.»

La phase de consultation a permis de rassembler 319 prises de position, dont 43 d'acteurs dits «réguliers» ou institutionnels et 1058 avis individuels. Concrètement, le Conseil fédéral indique qu'il va ajuster son message en tenant compte de dix demandes.

Si les 13 mesures d'accompagnement remportent l'adhésion, le 14e point concernant la protection des représentants des syndicats fait l'objet d'une majorité de refus

Tous les secteurs sont concernés, avec certains défis. Le principal a peut-être trait à la protection des salaires. Si les 13 mesures d'accompagnement sur lesquelles les partenaires sociaux s'étaient mis d'accord remportent l'adhésion, le 14e point, imposé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) concernant la protection des représentants des syndicats fait l'objet d'une majorité de refus. Sa directrice, Helene Budliger Artieda n'en démord toutefois pas. La Suisse devra dans tous les cas en tenir compte en raison de ses obligations envers l'Organisation internationale du travail. La recherche d'un nouveau compromis sera nécessaire.

L'accord sur l'électricité est l'autre question la plus disputée, a reconnu Ignazio Cassis. Là aussi, de nouvelles discussions doivent être engagées. Pour le reste, il apparaît qu'il s'agit pour l'essentiel de répondre à des demandes tout à fait surmontables. Cela passera par des adaptations de loi (sur le parlement), des précisions de projet de loi (sur les étrangers et l'intégration) ou encore d'ordonnance (directive sur les normes sociales).

Dans cette dernière phase gouvernementale, avant le passage au parlement, le Conseil fédéral fait le pari de la plus grande transparence possible en publiant tous les textes, toutes les prises de position de la consultation, et en associant l'ensemble des partenaires à chaque étape. Le parlement et les cantons, conformément à leurs demandes, seront ainsi davantage intégrés aux processus décisionnels. Cela concerne notamment les mécanismes de *decision shaping* lors de l'élaboration des lois communautaires et de reprise dynamique du droit. «Il est prévu qu'une convention entre la Confédération et les cantons règle le droit de participation des cantons aux processus liés aux éléments institutionnels», indique le rapport intermédiaire. De même il sera tenu compte d'un droit de participation accru des cantons dans la mise en œuvre de la clause de sauvegarde à la libre circulation des personnes au niveau national.

Validation des bilatérales III
La question du type de référendum applicable au paquet d'accords n'est pas évoquée, la solution défendue par le Conseil



«La politique est aussi une affaire de géographie et la géographie nous oblige»

IGNAZIO CASSIS, CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

fédéral ayant été largement acceptée, y compris par une majorité de cantons. Ignazio Cassis s'en tient donc au référendum facultatif, à majorité simple de la population. C'est toutefois un autre élément de la communication qui retient l'attention des opposants aux accords avec l'UE. A la demande de deux partis et de «nombreuses voix», le

Conseil fédéral a accepté d'adopter à l'intitulé du «paquet Suisse-UE» le terme de bilatérales III entre parenthèses. Un compromis loin de satisfaire l'Union démocratique du centre qui, dès la veille, a dénoncé un «excès de langage scandaleux» à propos de ce qu'elle appelle un «traité de soumission». Ignazio Cassis rétorque qu'il n'y a pas de changement significatif en regard des accords bilatéraux I et II. «La voie bilatérale a recueilli un très net soutien, en tant que moyen d'aménager les relations avec l'UE, en comparaison avec les autres options (inaction, libre-échange, adhésion à l'EEE, adhésion à l'UE)», précise encore le rapport intermédiaire du Conseil fédéral.

La prochaine étape de ce marathon sera le message du Conseil fédéral prévu fin février, puis le début des travaux du parlement le printemps prochain. Invité d'une journée européenne organisée jeudi à Berne par le Mouvement européen suisse, l'eurodéputé français chargé des relations avec la Suisse Christophe Grudler a indiqué que les travaux du Parlement européen de validation des accords s'adapteront au rythme suisse. ■